

**MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE
URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET MARITIMES**

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**PROGRAMME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT
DES CANDIDATS A L'OBTENTION DU PERMIS
DE CONDUIRE DES VEHICULES
TERRESTRES A MOTEURS**

**(ANNEXE 1 DE L'ARRÊTE N°2016-009/MTMUSR/SG/DGTTM
DU 07 JUIN 2016 PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME
NATIONAL D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES
TERRESTRES A MOTEUR ET DU GUIDE D'EVALUATION DES
CANDIDATS A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE)**

JUIN 2016

INTRODUCTION GENERALE

Le programme national d'enseignement des candidats à l'obtention du permis de conduire des véhicules terrestres à moteur fixe la finalité, les objectifs les buts et le contenu de la formation à dispenser aux candidats à l'obtention du permis de conduire.

L'établissement de ce programme à l'usage des établissements spécialisés s'appuie sur :

- la Loi n°025-2008/AN du 06 mai 2008 portant Loi d'orientation des transports terrestres au Burkina Faso ;
- le Document national de politique de sécurité routière ;
- le Document de stratégie du secteur des transports du Burkina Faso pour la période 2011 – 2025 adopté le 21 décembre 2011 ;
- l'ordonnance n°71-010/PRES du 23 janvier 1971 relative à la répression de certaines infractions en matière de circulation routière ;
- l'ordonnance n° 005/PRES du 18 janvier 1967 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire ;
- le Décret n°73-308/PRS/PM/MTP du 31 décembre 1973 portant réglementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique ;
- le Décret n° 2003-418/PM/PRES/PM/MITH/SECU/MJ/DEF/MATD du 12 août 2003 portant définition et répression des contraventions en matière de circulation routière et son modificatif n° 2005-196/PRES/PM/MITH/SECU/MJ/DEF/MATD du 04 avril 2005 ;

- la Directive N°15/2009/CM/UEMOA du 25 septembre 2009 portant organisation du système de formation à l'obtention du permis de conduire dans les Etats membres de L'UEMOA.

La finalité, les objectifs et les buts en découlent.

- ***La finalité du programme national de formation des candidats au permis de conduire.***

Le Document national de politique de sécurité routière stipule que « *l'objectif global de la politique nationale de sécurité routière consiste à mettre en place un système concerté et intégré de la gestion stratégique et opérationnelle de la réduction significative des accidents de circulation et de leurs conséquences, ceci dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le secteur des transports routiers* ». Les différentes orientations visent toutes à améliorer, à des degrés divers, les conditions de sécurité des usagers, des marchandises et des véhicules de transport.

La directive suscitée de l'UEMOA, quant à elle insiste, sur le fait que « *la formation de l'utilisateur de la route est une dimension essentielle et primordiale de l'amélioration de la sécurité routière.* ».

L'ordonnance de 1967 fixe, quant à elle, les conditions de délivrance et de validité du permis de conduire.

Il s'ensuit que la finalité du programme de formation, qui s'inscrit dans les axes 1 « Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire » et axe 2 « formation et sensibilisation des usagers aux respects des règles de sécurité routière » du document de politique de sécurité routière est : **l'amélioration de la sécurité routière au Burkina Faso et dans l'espace communautaire à travers la formation conséquente des candidats au permis de conduire et à la conduite professionnelle.**

➤ ***Les objectifs et les buts du programme national d'enseignement des candidats au permis de conduire***

L'objectif global du programme national d'enseignement de la conduite automobile est de « **développer les compétences des candidats en matière de conduite automobile** ». Cet objectif global est identique, mutatis mutandis, à celui déterminé par la Directive.

Il s'agit, non seulement de faire acquérir aux candidats les connaissances et les aptitudes nécessaires à la conduite automobile, mais aussi de les outiller pour qu'ils adoptent les attitudes et les habitudes qui sauvent : savoir, savoir-faire et savoir être. En effet, savoir conduire un véhicule automobile n'est pas suffisant pour faire du conducteur un « conducteur sûr » et du conducteur professionnel un « professionnel de la conduite ».

Les objectifs spécifiques du programme sont de deux (02) ordres :

1. harmoniser l'enseignement de la conduite automobile dans tous les établissements de formation à la conduite afin d'obtenir une norme nationale tant dans le contenu, la durée que l'évaluation de la formation ; aussi, ce programme est-il appelé à être traduit dans les principales langues nationales pour la formation des candidats qui ne savent ni lire ni écrire en français, prioritairement en mooré, dioula et fulfuldé ;
2. professionnaliser le métier de conducteur routier (conducteurs routiers de voyageurs et de personnes, conducteurs routiers de marchandises diverses, conducteurs routiers de marchandises et matières dangereuses, conducteurs routiers d'agrégats, d'excrétas et d'ordures, conducteurs routiers de bois de chauffe et de charbon de bois).

Le programme, de ces points de vue, remplit plusieurs fonctions de référentiel dont on peut citer :

- fonctions de référentiel pour l'enseignement et pour l'apprentissage ;
- fonctions de référentiel pour l'évaluation et la sanction de la formation ;
- fonctions de référentiel pour la conception du matériel didactique ;
- fonctions de référentiel pour l'organisation pratique de la formation ;
- fonctions de référentiel pour la reconnaissance et l'acceptation du permis de conduire burkinabé par les autres Etats.

A ces titres, il se décline **en objectifs pédagogiques** et **en objectifs opérationnels** :

- **les objectifs pédagogiques**, qui sont liés à l'objectif global, indiquent ce qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre ce dernier, traduisant de fait les résultats globaux attendus de la mise en œuvre du programme ;
- **les objectifs opérationnels**, présentés en modules, précisent les principaux savoirs à acquérir et les aptitudes ou habitudes à cultiver permettant d'édifier les compétences nécessaires. Un module comprend les objectifs opérationnels associés à une compétence. Par ce découpage, chaque module (chapitre) correspond à un cours du programme.

Le plan du présent document est structuré en deux grandes parties :

- Première partie : Cours théoriques pour l'obtention du permis de conduire ;
- Deuxième partie : Cours pratiques de conduite.

Il est présenté à l'annexe du présent document le volume horaire minimal pour les cours théoriques et pratiques des candidats à l'obtention du permis de conduire.

Il appartient à l'enseignant ou au moniteur de prendre la part d'initiative et de responsabilité qu'il souhaite donner à son cours en fonction des candidats, de la catégorie du permis, et de la spécialisation, tout en respectant les chapitres inscrits dans le présent programme.

TITRE I : COURS THEORIQUE POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

Le cours théorique pour l'obtention du permis de conduire se subdivise en cinq sections.

SECTION 1 :COURS THEORIQUE POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE DE CATEGORIE B

Le volume horaire minimale requis pour les cours théoriques au permis de conduire de catégorie B est de 40 heures.

Cette partie concerne les modules à développer pour la formation théorique pour tous postulants au permis de conduire de catégorie B .

Chapitre 1 : La route

Avoir des notions sur les caractéristiques de la route.

1. définitions ;
2. caractéristiques de la route ;
3. classifications des routes.

Chapitre 2 : Les usagers de la route et les dangers

Savoir tenir compte du comportement des usagers, en particulier des piétons, connaître les dangers créés par les animaux, les spécificités des deux roues, des tricycles et quadricycles ainsi que les véhicules automobiles.

1. piétons ;
2. conducteurs d'engins à deux roues ,tricycles et quadricycles et
3. conducteurs de véhicules automobiles ;
4. dangers créés par les animaux.

Chapitre 3: Le permis de conduire

Connaitre la définition du permis de conduire, les différentes catégories de permis de conduire et leurs spécificités, les conditions d'obtention ,les conditions de validité et de restrictions au permis de conduire .

1. définition ;
2. différentes catégories de permis de conduire et leurs spécificités;
3. catégories spécifiques de permis de conduire ;
4. conditions d'âges ;
5. conditions de validité et de restrictions du permis de conduire ;
6. aptitudes;

Chapitre 4: La signalisation routière

Connaitre et comprendre la signalisation routière

1. Définition de la signalisation routière
2. La signalisation verticale :
 - identification et compréhension des signes et des symboles.
 - définition et normes d'implantation ;
 - panneaux de danger ;
 - panneaux d'interdiction et fin d'interdiction ;
 - panneaux d'obligation et fin obligation ;
 - panneaux d'indication ;
 - panneaux relatifs aux intersections ;
 - panneaux de direction ;
 - panneaux de localisation ;
 - idéogrammes et symboles ;
 - balises et bornes ;
 - panneaux ;
 - signalisations temporaires ;
 - cartouches et encarts ;
 - signes des agents.

3. La signalisation horizontale

- différents types de lignes continues et discontinues ;
- lignes mixtes ;
- flêches de rabattement et de selection de voies ;
- marquages transversaux ;
- passages cloutés ;
- ligne d'arrêt et de stationnement ;
- zébras

4. la signalisation lumineuse

- feux bicolores et tricolores;
- autres feux(feux clignotant seul, signalisation lumineuse des agents, feux rouge clignotant etc.) .

Chapitre 5: les règles de circulation

Connaitre les règles de la coexistence entre usagers de la route.

1. intersections et règles de priorité ;
2. changement de direction ;
3. croisement et dépassement ;
4. arrêt et stationnement ;
5. demi -tours ;
6. temps de réaction ;
7. distance de securité et de freinage ;
8. virages (force centrifuge et centripète);
9. insertion dans la chaussée ;
10. marche arrière.
11. Position du véhicule en marche normale.

Chapitre 6 : La sécurité passive et active

Connaitre les éléments qui composent la sécurité passive et active ainsi que leurs utilités.

1. définition ;
2. éléments de la sécurité passive ;
3. éléments de la sécurité active.

Chapitre 7 : Les équipements du véhicule

Connaitre les équipements du véhicule, leurs fonctionnements et leurs utilisations.

1. commandes de véhicules ;
2. symboles et voyants ;
3. essuie glace;
4. compteur kilométrique(totaliseur) ;
5. indicateur de vitesse ;
6. éclairages , signalisations ,dispositifs réfléchissants

Chapitre 8: La conduite de nuit et d'intempéries

Connaitre les précautions à prendre en conduite de nuit et en cas d'intempérie.

1. conduite de nuit et de crépuscule ;
2. conduite en intempéries.

Chapitre 9 : La conduite économique

Savoir conduire un véhicule dans un souci d'économiser le carburant ,accroitre la durée de vie du véhicule, limiter le rejet de gaz polluant.

1. définition ;
2. conditions de la conduite économique;
3. revision périodique et ses effets ;
4. choix de l'itineraire ;
5. chargement ;
6. pression des pneumatiques ;
7. climatisation ;
8. condition aérodynamique.

Chapitre 10: Les notions de mécanique

Connaitre et entretenir le fonctionnement des différents organes du véhicule

1. fonctionnement du moteur ;
2. chaîne cinématique ;
3. organes annexes.

Chapitre 11 :L' état physique du conducteur

Connaitre l'état physique et psychologique du conducteur.

1. sommeil ;
2. fatigue ;
3. conduite en état d'ébriété et médicamenteux ;
4. acuité visuelle et auditive.

Chapitre 12 : Les accidents de la circulation

Développer le sens de responsabilité, de solidarité et comprendre aux mieux les enjeux sociaux de l'insécurité routière.

1. définition de l'accident ;
2. évolution et la typologie des accidents ;
 - facteurs et causes des accidents ;
 - facteurs humains(excès de vitesse ,alcool, médicaments, stupéfiants etc);
 - facteurs liés au véhicule ;
 - facteurs liés à la route et à l'environnement.
3. les conséquences des accidents.

Chapitre 13: Les nuisances

Connaitre les nuisances générées par la circulation des véhicules.

1. émissions du véhicule(fumée,gaz d'échappement) ;
2. fuite d'huile ;
3. bruit ;
4. poussière.

Chapitre 14: Les infractions et les sanctions

Connaitre les differents textes en vigueur en matière d'infractions et de sanctions definies :

1. par le code de la route;
2. par les règlementations nationales ;
3. par la règlementation communautaire et internationale.

Chapitre 15 : Le civisme, le secoursisme,le dépannage

Etre capable d'apporter assistance aux personnes en cas d'accident ,de pannes de véhicules sur la chaussée.

1. civisme ;
2. initiation au secoursisme.
3. depannage

Chapitre 16: Les normes de vitesse en milieux ouverts

Connaitre les vitesses à appliquer aux véhicules en fonction du type de route.

1. vitesse en agglomeration et hors agglomeration.
2. vitesse sur route à sens unique et double sens ;
3. vitesse sur autoroute ;
4. vitesse en temps normal et d'intempérie sur route et autoroute ;
5. vitesse de conducteur expérimenté ou nouveau.

SECTION 2: COURS THEORIQUES SPECIFIQUES AU PERMIS A1 ET A

Le volume horaire minimal requis est de 35 heures.

Cette partie est relative au cours théorique d'enseignement de la conduite des vélomoteurs, cyclomoteurs et motocyclettes. Les chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 de la section 1 intitulé cours théoriques pour le permis de conduire de catégorie B sont opposables aux aspirants du permis de catégorie A1 et A.

Chapitre 1: Les véhicules motorisés a deux roues, tricycles et quadricycles

Connaitre les différents types de ces véhicules ainsi que leurs caractéristiques.

1. historique et évolution ;
2. définition et classification;
3. éclairage et signalisation ;
4. dispositifs de freinages et équipements.

Chapitre 2 : La mécanique

Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage.

- entretien courant ;
- entretien périodique ;
- dépannage léger.

Chapitre 3 : Les équipements de protections et les documents

Connaitre les équipements et les protections.

1. casque ;
2. combinaison imperméable ;
3. gants et bottes;
4. documents.

SECTION 3: COURS THEORIQUES SPECIFIQUES PERMIS C

Le volume horaire minimale requis est de 55 heures.

Cette partie concerne les modules à développer spécifiquement pour la formation théorique pour tous postulants aux permis de conduire des véhicules de transport de marchandises et de matériels dont le poids autorisé en charge excède 3500 kg.

Chapitre 1: rappel du programme du permis B

Chapitre 2 : Les poids, les dimensions et les chargements

Connaitre le gabarit des véhicules ,les situations de chargements dans le cadre des transports de marchandises et de matériels.

1. poids ;
2. chargements ;
3. gabarits

Chapitre 3: Les équipements ,les dispositifs de protections

Connaitre les différents équipements et dispositifs de protections des véhicules affectés au transport de marchandises et de matériels.

1. plaques de tares et de surface,
2. disques de limitation de vitesse ;
3. éclairage ,
4. signalisation et dispositifs réfléchissant ;
5. dispositif anti encastrement ,dispositif anti chute ;
6. pneumatiques ;
7. poste de conduite ;
8. frein et ralentisseur ;
9. dispositifs d'attelage ;
10. cales ;
11. extincteur.

Chapitre 4 : Les documents afférents à la conduite

Connaitre la périodicité de la viste technique, l'entretien des véhicules et les documents de transport.

1. documents de transport ;
2. document du véhicule ;
3. documents du conducteur.

Chapitre 5: La conduite et le repos

Connaitre les durées de conduite et de repos.

1. durée de conduite ;
2. temps de repos.

Chapitre 6: La position du véhicule sur la chaussée

Connaitre les conditions de circulations sur la chaussée.

1. intervalle de sécurité ;
2. voies réservées ;
3. voies interdites ;
4. déportation avant de tourner à droite ;
5. passages étroits ;
6. croisement et dépassement.

Chapitre 7: La réglementation sur le transport routier

Connaitre et appliquer les textes reglementaires au niveau national, communautaire et international.

1. textes règlementaires au niveau national ,
2. principales sanctions administratives et pénales concernant la circulation routière ;
3. réglementation concernant la vitesse pratiquée sur les routes en milieu urbain et inter urbain ;
4. réglementations communautaires et internationales.

Chapitre 8: Les transports exceptionnels

Connaitre la réglementation et les conditions de transports exceptionnels.

1. définition ;
2. chargements ;
3. conditions de transports.

Chapitre 9: Le transport de matières dangereuses

Connaitre la réglementation et les conditions de transports de matières dangereuses.

1. définition ;
2. réglementation nationale et internationale ;
3. classification des matières dangereuses ;
4. risques ;
5. protection individuelle ;
6. protection de l'environnement ;
7. restrictions de circulations ;
8. documents à bord.

Chapitre 10: Le remorquage

Connaitre les véhicules spécialisés et les véhicules non spécialisés.

1. définition ;
2. catégories ;
3. équipements,
4. conditions de remorquage ;
5. gabarits ;
6. vitesse et signalisation.

Chapitre 11: Les dispositifs pour le contrôle routier

Connaitre les dispositifs pour le contrôle routier.

1. chronotachygraphe;
2. disque ;
3. radar.

SECTION 4 : COURS THEORIQUES SPECIFIQUES PERMIS D

Le volume horaire minimale requis est de 60 heures.

Cette partie concerne les modules à développer spécifiquement pour le permis de conduire de véhicule de transport en commun de personnes dont le nombre de places est supérieur à neuf (09) y compris le conducteur.

Chapitre 1: rappel du programme du permis C

Chapitre 2: Les types de véhicules

Connaitre les types de véhicules de transports en commun de personnes.

1. définition ;
2. nombre de places ;
3. gabarits ;
4. équipements.

Chapitre 3 : Le transport d'enfants et le transport de personnes à mobilité réduite

Connaitre les conditions pour le transport d'enfants et de personnes à mobilité réduite .

1. Transports d'enfants
 - accompagnateurs ;
 - condition de transport ;
 - équipements particuliers.
2. Transports des handicapés
 - aménagements particuliers ;
 - accompagnateurs ;
 - conditions de transports.

Chapitre 4: La signalisation spécifique et les règles de circulation

Connaitre la signalisation spécifique et les règles de circulation pour le transport de personnes.

1. règles de circulation ;
2. signalisations spécifiques .

SECTION 5 :COURS THEORIQUE SPECIFIQUE PERMIS E

Le volume horaire minimale requis est 60 heures

Cette partie concerne les modules à développer spécifiquement pour la conduite de véhicules articulés ou ensembles de véhicules.

Chapitre 1: Rappel du permis C

Chapitre 2 : Les remorques et les semi- remorques

Connaitre les caractéristiques des remorques et des semi- remorques :

1. définition ;
2. dispositifs d'éclairage et signalisation ;
3. frein ;
4. dimension ;
5. poids.

TITRE 2 : COURS PRATIQUE DE CONDUITE

Cette partie concerne toutes les catégories de permis de conduire. Toute fois, chacune des catégories a ses spécificités. Elle se déroule en deux étapes qui sont le créneau et la circulation.

SECTION 6 : COURS PRATIQUE DE CONDUITE POUR LES PERMIS DE CATEGORIES A

Le volume horaire minimale requis est de 10 heures.

Cette section est relative au cours pratique à l'enseignement de la conduite des motocyclettes dont la cylindrée est supérieure à 125 centimètres cube.

Chapitre 1 : L'identification des commandes, la maîtrise et le maniement du véhicule

Etre capable d'identifier les organes, les commandes du véhicule et d'effectuer les manœuvres.

1. identifier les différents organes et dispositifs du véhicule ;
2. maîtriser l'utilisation des commandes ;
3. maîtriser le véhicule à allure lente ;
4. maîtriser le véhicule à allure normale ;
5. maîtriser le véhicule sur trajectoire droite, sinueuse et en excroissance;
6. adapter son allure aux conditions de circulation.

SECTION 7 : COURS PRATIQUE DE CONDUITE POUR LES PERMIS DE CATEGORIES B,C,D,E,F

Le volume horaire minimale requis pour chaque catégorie de permis de conduire est de 36 heures.

Cette section concerne les modules à développer pour les candidats au permis de conduire à l'exception de ceux ayant postulé pour les catégories de permis A.

Chapitre 1 : La vérification et le contrôle de départ

Connaître ,comprendre et effectuer les différentes vérifications avant départ. contrôle des dispositifs et des accessoires ;

1. contrôle visuel de l'état du véhicule ;
2. vérification de l'attelage ;
3. vérification du chargement .

Chapitre 2 : L'installation au poste de conduite

Savoir s'installer au poste de conduite pour avoir une bonne visibilité et agir rapidement sur toutes les commandes.

1. réglage du siège ;
2. réglage des rétroviseurs ;
3. la ceinture de sécurité ;
4. familiarisation avec le tableau de bord.

Chapitre 3 : Le créneau

Savoir ranger son véhicule par une manœuvre de creneau, de maniement et parquage quelconque, sont des thèmes à développer.

1. créneau pour la catégorie de permis B et F

Il consiste à ranger,centrer le véhicule dans un espace dimensionné en fonction de ses dimensions.Cette manœuvre est faite en trois temps.

2. épreuve de maniabilité de la catégorie de permis C

Elle consiste à effectuer une entrée en marche avant et une sortie en marche arrière dans un circuit en forme de « U ».

3. épreuve de mise à quai pour les ensembles de véhicules pour la catégorie de permis E.

Elle consiste à sortir le véhicule d'un circuit rectiligne, delimité de part et d'autre en fonction des dimensions de celui-ci.

Chapitre 4 : L'utilisation des commandes

Savoir utiliser les commandes du véhicule lors des différents manœuvres.

1. tenue de volant,
2. mise en marche du moteur ;
3. utilisation de l'embrayage;
4. dosage de l'accélération;
5. utilisation des divers rapports de la boîte de vitesse et de la commande manuelle de relais si le véhicule en est équipé ;
6. Adaptation des vitesses au régime moteur ;
7. dosage du frein ;
8. utilisation du ralentisseur;
9. démarrage en côte;
10. utilisation des commandes des feux ;
11. utilisation de l'essuie-glace.

Chapitre 5: Les avertisseurs

Etre capable d'utiliser les avertisseurs sonores , lumineux du véhicule avant et pendant les manoeuvres.

1. utilisation des clignotants;
2. avertisseurs sonores;
3. avertisseurs lumineux.

Chapitre 6 : Le choix de la position sur la chaussée

Etre capable de s'insérer dans la circulation, de sélectionner les voies.

1. conditions de départ ;
2. démarrage et insertion dans la circulation ;
3. choix de la voie en marche normale ;
4. changement de voie ;
5. présélections ;
6. maintien de la distance de sécurité et les écarts latéraux lors des dépassements.

Chapitre 7: Le choix de la vitesse du véhicule et le respect de la signalisation

Etre capable d'adapter son allure aux conditions de circulation tout en respectant la signalisation.

1. choix de la vitesse du véhicule :
 - ajustement de l'allure du véhicule aux prescriptions , aux conditions du milieu ou de visibilité.
2. respect de la signalisation

Chapitre 8 : Le dépassement, le croisement et le franchissement des intersections

Etre capable d'effectuer les dépassement, le croisement et les franchissements des intersections.

1. dépassement ;
2. croisement ;
3. franchissement des différents types d'intersections.

Chapitre 9: Le changement de direction

Etre capable d'effectuer des changements de direction.

1. changement de direction à droite ;
2. changement de direction à gauche ;
3. position sur la chaussée ;
4. demi -tours ;
5. utilisation des clignotants et des rétroviseurs.

Chapitre 10 : Les virages

Etre capable d'aborder un virage dans les conditions de sécurité.

1. position sur la chaussée ;
2. ajustement de l'allure aux circonstances.

Chapitre 11 : Les manœuvres

Etre capable d'effectuer les différentes manœuvres suivantes :

1. marche arrière;
2. demi-tour en trois temps;
3. rangement en créneau, en épi, en bataille ;
4. mise à quai.

Chapitre 12 : Le dételage et l'attelage

Etre capable de dételer ou d'atteler en toute sécurité un véhicule articulé et un ensemble de véhicule.

1. dételage
 - vérification de l'état du sol ;
 - immobilisation de la remorque ;
 - stabilisation de la semi-remorque (béquille) ;
 - la mise en place d'une planche sous les béquilles est admise ;
 - fermeture des robinets d'air ;

- débranchement et rangement des flexibles ;
- ouverture du verrou du coupleur ;
- dégagement du tracteur ;
- vérification de l'immobilisation de la remorque et stabilisation de la semi-remorque.

2. attelage

- vérification de l'ouverture du verrou ;
- présentation du tracteur et verrouillage ;
- essai de traction ;
- immobilisation du tracteur ;
- vérification du verrouillage et mise en place de la goupille de sécurité ;
- branchement des flexibles ;
- ouverture des robinets d'air (si l'installation existant le permet) ;
- suppression des dispositifs d'immobilisation de la remorque ;
- vérification du fonctionnement des feux ;
- mise en pression des bouteilles d'air comprimé ;
- vérification des freins.

ANNEXE1 : VOLUME HORAIRE MINIMAL POUR LES COURS THEORIQUES ET LA FORMATION PRATIQUE

Le tableau suivant représente respectivement le volume horaire minimal pour la formation théorique ,le volume horaire minimal pour la formation pratique et le bilan de la formation à l'obtention du permis de conduire exprimés en heures.

	Volume horaire minimal pour la formation théorique	Total des heures de la formation théorique	Volume horaire minimal pour la formation pratique	Bilan de la formation à l'obtention du permis de conduire
Cours pour les catégories A1, A	35	35	10	45
Matières spécifiques B	40	40	36	76
Matières spécifiques catégorie C	15	55	36	91
Matières spécifiques catégories D	20	60	36	96
Matières spécifiques catégories E	20	60	36	96

- La durée d'une séance de formation théorique ne peut être inférieure à une (1) heure.
- La durée d'une séance de formation pratique ne peut être inférieure à trente minutes (30) par candidat.

PLAN DU PROGRAMME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT DES CANDIDATS A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR	Titre I: COURS THEORIQUE pour L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE	7
SECTION 1 :COURS THEORIQUE POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE DE CATEGORIE B		7
Chapitre 1 : La route		7
Chapitre 2 : Les usagers de la route et les dangers		7
Chapitre 3: Le permis de conduire		8
Chapitre 4: La signalisation routière		8
Chapitre 5: les règles de circulation		9
Chapitre 6 : La sécurité passive et active		9
Chapitre 7 : Les équipements du véhicule		10
Chapitre 8: La conduite de nuit et d'intempéries		10
Chapitre 9 : La conduite économique		10
Chapitre 10: Les notions de mécanique		11
Chapitre 11 :L' état physique du conducteur		11
Chapitre 12 : Les accidents de la circulation		11
Chapitre 13: Les nuisances		11
Chapitre 14: Les infractions et les sanctions		12
Chapitre 15 : Le civisme, le secourisme,le dépannage		12
Chapitre 16: Les normes de vitesse en milieux ouverts		12
SECTION 2: COURS THEORIQUES SPECIFIQUES AU PERMIS A1 ET A		13
Chapitre 1: Les véhicules motorisés a deux roues,tricycles et quadricycles		13
Chapitre 2 : La mécanique		13
Chapitre 3 : Les équipements de protections et les documents		13
SECTION 3:COURS THEORIQUES SPECIFIQUES PERMIS C		14
Chapitre 1: rappel du programme du permis B		14
Chapitre 2 : Les poids, les dimensions et les chargements		14
Chapitre 3: Les équipements ,les dispositifs de protections		14
Chapitre 4 : Les documents afférents à la conduite		15
Chapitre 5: La conduite et le repos		15
Chapitre 6: La position du véhicule sur la chaussée		15
Chapitre 7: La réglementation sur le transport routier		15
Chapitre 8: Les transports exceptionnels		16
Chapitre 9: Le transport de matières dangereuses		16

Chapitre 10: Le remorquage	16
Chapitre 11: Les dispositifs pour le contrôle routier	16
SECTION 4 : COURS THEORIQUEs SPECIFIQUEs PERMIS D.....	17
Chapitre 1: rappel du programme du permis C	17
Chapitre 2: Les types de véhicules	17
Chapitre 3 : Le transport d'enfants et le transport de personnes à mobilité réduite	17
Chapitre 4: La signalisation spécifique et les règles de circulation	18
SECTION 5 :COURS THEORIQUE SPECIFIQUE PERMIS E	18
Chapitre 1: Rappel du permis C	18
Chapitre 2 : Les remorques et les semi- remorques	18
Titre 2 : COURS PRATIQUE DE CONDUITE	19
SECTION 6 :COURS PRATIQUE DE CONDUITE POUR LES PERMIS DE CATEGORIES A 19	
Chapitre1 : L'identification des commandes, la maîtrise et le maniement du véhicule	19
SECTION 7 : COURS PRATIQUE DE CONDUITE POUR LES PERMIS DE CATEGORIES B,C,D,E,F.....	20
Chapitre 1 : La vérification et le contrôle de départ	20
Chapitre 2 : L'installation au poste de conduite	20
Chapitre 3 : Le créneau	20
Chapitre 4 : L'utilisation des commandes	21
Chapitre 6 : Le choix de la position sur la chaussée	22
Chapitre 7: Le choix de la vitesse du véhicule et le respect de la signalisation	22
Chapitre 8 : Le dépassement, le croisement et le franchissement des intersections ...22	
Chapitre 9: Le changement de direction	23
Chapitre 10 : Les virages	23
Chapitre 11 : Les manœuvres	23
Chapitre 12 : Le dételage et l'attelage	23
ANNEXE1 : volume horaire minimal pour les cours théoriques et la formation pratique	24